



**Préavis de la Municipalité au  
Conseil Communal**

**N° 18/2011-2016**

**ECLAIRAGE PUBLIC  
PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

**CRÉDIT-CADRE  
2013-2016**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude  
du présent préavis:  
Mardi 13 novembre, 19h00  
Bâtiment administratif, salle n°2**

**5 novembre 2012**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## **1 Objet du préavis**

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 483'000.- destiné à la rénovation, au renouvellement et au complément des installations d'éclairage public, pour la période 2013-2016.

## **2 Preamble**

Les articles 19 LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire) et 49 LATC (loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions) traitent du devoir des communes d'équiper les périmètres des zones à bâtir en matière de réseaux d'égouts, de conduites souterraines d'eau, de gaz, d'électricité et autres conduites semblables. L'éclairage public incombe aux communes, avec pour objectif, la mission de garantir la sécurité publique nocturne, tant sur le plan de la circulation des piétons que celle des véhicules de tout genre.

Depuis 2005, année durant laquelle le réseau électrique a été vendu par le SIE au SIE SA, la limite entre le réseau d'électricité et le réseau d'éclairage public sous responsabilité des communes a été clairement établi. L'annexe 1 illustre les différents cas de figures.

A ce jour, le nombre de points lumineux installés à Crissier est de 1095 unités, représentant une puissance totale de 128 kW, pour une valeur ECA de CHF 4'488'000.--.

La Commune de Crissier a entrepris depuis plusieurs années le remplacement d'anciens luminaires par des luminaires et des sources lumineuses d'une technologie plus récente, ceci dans le but de remplacer du matériel obsolète et dans un souci d'économie d'énergie.

Le pourcentage des points lumineux équipés de lampes dites économiques installés sur le territoire communal, s'élève à 97.7 %.

La Municipalité ainsi que son service Infrastructures et travaux, dans le cadre du programme de politique énergétique communal, portent une attention particulière aux dernières technologies liées aux économies d'énergies dans le cadre de l'éclairage public.

De ce fait, les différentes interventions prévues dans le présent préavis intègrent un abaissement nocturne de l'intensité d'éclairage.

Le présent crédit-cadre couvre les interventions de rénovation, renouvellement ou complément des installations d'éclairage public courantes, excepté les installations faisant partie de travaux plus importants, qui sont inclus dans des préavis spécifiques.

Ces travaux concerneront principalement :

- Le remplacement de points lumineux existants (d'ancienne génération), avec ou sans complément.
- La pose d'éclairage public sur des rues ou chemins n'en étant pas encore dotés.
- Le remplacement de câbles d'alimentation détériorés ou hors service. (référence à l'annexe 1)

La gestion de notre réseau d'éclairage s'effectue en partenariat avec SIE SA, avec lequel nous avons signé un contrat de maintenance de cinq ans. Ce contrat spécifie dix types de prestations pour exploiter, réparer et maintenir notre réseau d'éclairage public. Le contrat prévoit notamment le remplacement périodique des ampoules. Ce contrat de maintenance ne fait pas partie de ce crédit-cadre.

Le crédit-cadre apporte les avantages suivants :

- Équilibrage des budgets de fonctionnement annuels.
- Projection à plus long terme par une planification des travaux.
- Plus grande latitude de la gestion des comptes d'investissement.
- Plus grande marge de manœuvre dans la planification et la synergie des interventions sur domaine public.

La liste des travaux prévus est prioritaire, mais conserve toutefois une valeur indicative ; elle permet de connaître l'ensemble des interventions planifiées à ce jour avec mention du coût présumé de chacune d'elles.

En fonction des événements, l'ordre de priorité et la nature des travaux prévus sont susceptibles d'être modifiés.

Une intervention non prévue dans la liste annexée peut néanmoins être réalisée, pour autant que le Conseil communal en soit informé.

Les dépenses du crédit-cadre sont présentées annuellement à la commission de gestion, qui les inclut dans son rapport.

### 3 Interventions prévues et coûts

#### 3.1 CRÉDIT-CADRE 2013-2016

L'annexe 2 ci-jointe, indique de manière détaillée l'ensemble des interventions ainsi que leurs coûts et années de réalisation prévues.

Soit pour :

|        |     |           |
|--------|-----|-----------|
| 2013 : | CHF | 145'000.- |
| 2014 : | CHF | 158'000.- |
| 2015 : | CHF | 135'000.- |
| 2016 : | CHF | 45'000.-  |

Comme mentionné sur le tableau annexé, un poste « Divers et imprévus + réserves et augmentations » d'environ 5% pour 2013 et 7% pour 2014 à 2016 est additionné à ces différentes charges. Ce poste est appliqué pour les raisons suivantes :

- montant de certains travaux basés sur des devis estimatifs
- augmentation des coûts jusqu'à la phase d'adjudication des travaux

#### 3.2 PLAN DES INVESTISSEMENTS

Des montants correspondant à ce crédit-cadre figurent au plan quinquennal des investissements 2013-2017 pour une somme totale de CHF 463'000.- répartie comme suit :

CHF 125'000.- pour 2013

CHF 158'000.- pour 2014

CHF 135'000.- pour 2015

CHF 45'000.- pour 2016

### 4 Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

L'effet conjugué de l'installation de nouveaux points lumineux, croisé à la pose de sources lumineuses de nouvelle génération sur des luminaires existants, laisse apparaître une légère augmentation des charges de fonctionnement de CHF. 2'098.- par an, selon détail contenu dans l'annexe 2.

## 5 Financement

| <b>Plan des investissements 2013-2017</b>                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2013-2017, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 463'000.-- pour les années 2013 à 2016. |                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |
| <b>Total des investissements prévus de 2013 à 2017</b>                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Fr. 48'745'000.00</b> |
| Divers préavis déjà votés                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                     | Fr. 1'826'000.00         |
| <b>Préavis en cours au 5.11.2012 :</b>                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Fr. 526'700.00</b>    |
| <b>18/2011-16</b>                                                                                                                                                                                                  | <b>Eclairage public - Patrimoine administratif<br/>Crédit-cadre 2013-2016</b>                                                                                                                                                                       |                          |
| <b>20/2011-16</b>                                                                                                                                                                                                  | <b>Secteur Voirie - Remplacement d'un véhicule<br/>Nissan King Cab (1993)</b>                                                                                                                                                                       |                          |
| Solde des investissements à voter selon plan 2013-2017                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                     | Fr. 46'406'000.00        |
| Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2013-2017                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                     | Fr. 13'700.00            |
| <b>Plan de financement des investissements proposés</b>                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |
| Montant du crédit souhaité                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Fr. 483'000.00</b>    |
| Mode de financement                                                                                                                                                                                                | Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.                                                                                                                                                                                     |                          |
| Amortissement                                                                                                                                                                                                      | Ces dépenses d'investissement, qui ne peuvent être considérées comme thématiques au sens de la péréquation, seront amorties immédiatement par un prélèvement de <b>Fr. 483'000.--</b> dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs". |                          |
| Charges de fonctionnement                                                                                                                                                                                          | Le chapitre 4 du présent préavis traite le sujet des charges de fonctionnement prévisionnelles.                                                                                                                                                     |                          |

## 6 Proposition municipale

Après une analyse complète et dans le cadre de la continuité du préavis 46/2008 « Eclairage Public – Patrimoine administratif – Crédit-cadre 2008-2011 », la Municipalité propose le présent crédit-cadre 2013-2016.

La Municipalité souhaite par le présent préavis planifier financièrement à moyen terme les objets de renouvellement ou d'investissement pour l'éclairage public sur la période 2013-2016, et permettre une flexibilité de réalisation et une coordination en fonction des travaux réalisés sur le domaine communal.

## 7 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 18/2011-2016 du 5 novembre 2012,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant total de **CHF 483'000.- TTC**, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 5 novembre 2012.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale

Annexes: 1- Schéma des limites de propriété des réseaux  
2- Liste des objets du crédit cadre 2013 - 2016

Glossaire:

**LAT** : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

**LATC** : Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions

**SIE SA** : Service intercommunal de l'électricité